

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 21 2026
N°21/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un mars à onze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Monsieur Alain DUFOUR, le plus âgé des membres du conseil.

Date de la convocation : 17/03/2026

Présents : Alain DUFOUR, Pascal AGNELLI, Virginie BRICUAD, Virginie TILLI BAUDINO, Luc CANAVESE, Sébastien TERRANOVA, Jean-Yves HARACCA, Sandy TERRANOVA, Florian MONGIN, Marion BETOUL, Simonne CHAGNIARD-MARAND Lorenzo CAMEL, Audrey SCHEMBRI, Josiane LIAUTAUD, Geoffrey BLANCHATTE, Akila MORARD, Frédéric ROQUE, Amandine PETIT.

Absents :

Procurations : Julien AMAR à Alain DUFOUR

Secrétaire de séance : Virginie BRICAUD

Objet : Election du Maire de la Commune de reillanne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L.2122-8, L-2122-1, L.2122-4 et L.2121-7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que Monsieur Alain DUFOUR, Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2122-7 du CGCT susvisé,

Considérant que Monsieur Alain DUFOUR, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Considérant les candidatures de :

* Sébastien TERRANOVA

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

A déduire : 4

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Sébastien TERRANOVA : 14 voix

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026
Date de reception de l'AR: 25/03/2026
004-210401600-DE_021_2026-DE
A G E D I

Le conseil,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise...
suffrages exprimés pour

PROCLAME : Monsieur Sébastien TERRANOVA, Maire de la Commune de reillanne et le déclare
installée

AUTORISE : Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 21/03/2026

Le Maire, Sébastien TERRANOVA



Date de transmission de l'acte: 25/03/2026

Date de reception de l'AR: 25/03/2026

004-210401600-DE_021_2026-DE

A G E D I